

Acte de mariage de FIQUET Charles et DESCHAMPS Anne [468]x[469].

Le samedi sixième octobre mil sept cent cinquante-trois, après la publication des bans de mariage entre Charles FIQUET, fils de défunt Antoine, et de défunte Jeanne BAVEL, ses père et mère d'une part, de cette paroisse, et Anne DESCHAMPS, fille puînée de Jean et de défunte Anne COTTARD, d'autre part, aussi de cette paroisse, faite au prosne de notre messe paroissiale, par trois différents jours savoir le dimanche vingt-trois, vingt-neuf et trente de septembre, sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement. Nous, soussigné prêtre vicaire d'Eletôt, après avoir fait et célébré les fiançailles hier en cette église, avons reçu leur mutuel consentement de mariage, et leur avons donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par la sainte église en présence de Robert DESCHAMPS, toilier, et de François COTTARD, toilier, tous deux de cette paroisse, lesquels ont signé avec l'époux et l'épouse qui nous ont déclaré ne savoir écrire et Louis POLLET et Charles PLOHAYE tous de cette paroisse.

Marques : Charles FIQUET

Anne DESCHAMPS

François COTTARD (frère de l'épouse)

Signatures : Louis POLLET

Charles PLOHAYE

R. DESCHAMPS